



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 4 avril 2023 à 19 h 30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed et Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2023-04-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2023
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption du règlement n° 341-2023 régissant la démolition d'immeubles
- 4.2 Constitution du comité de démolition

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 5.2 Autorisation frais – Panneau électrique bureau municipal et installation d'un branchement pour génératrice
- 5.3 Signature contrat employés
- 5.4 Contrat agrandissement de la salle multifonctionnelle
- 5.5 Infotech - achat banque d'heures

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE

- 6.1 Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Prix balayage de rues – Clément Forcier

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICE COMMUNAUTAIRES

- 10.1 Dons organismes
- 10.2 Renouvellement de l'adhésion au COGESAF
- 10.3 Aide financière comité des loisirs – Fête de Pâques des enfants 2023
- 10.4 Aide financière – Jour de la Terre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

10.5 Demande d'aide financière – Fonds de la ruralité de la MRC Drummond –
Aménagement des aires de jeux d'eau

10.6 Demande assistance financière - Fête nationale

11. VARIA

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-04-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2023

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance est déposée.

4. LÉGISLATION

2023-04-03

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement n° 341-2023 régissant la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bonaventure ».

ADOPTÉE

2023-04-04

4.2 CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 341-2023. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère;
- DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Guy Lavoie, président

Yanick Desmarais, membre et président substitut

Sylvie Jean, membre

Samuel St-Pierre, membre substitut1

- DE DÉSIGNER Jessy Grenier, directrice générale étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 341-2023, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

2023-04-05

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-04-06

5.2 AUTORISATION FRAIS –PANNEAU ÉLECTRIQUE BUREAU MUNICIPAL ET L'INSTALLATION D'UN BRANCHEMENT POUR GÉNÉRATRICE

Considérant que le panneau électrique du bureau municipal est devenu surchargé avec le temps et non adéquat pour la sécurité;

Considérant que l'installation d'un inverseur manuel 200A avec prise génératrice 60A à l'extérieur est essentiel pour le plan de sécurité civile, afin que le bureau demeure fonctionnel en cas de panne majeure;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais de remplacement du vieux panneau électrique au bureau municipal, ainsi que l'installation d'un inverseur manuel pour un montant maximal d'environ 5 200 \$ plus taxes ;
- que cette dépense soit financée par la subvention PRABAM en totalité.

ADOPTÉE

2023-04-07

5.3 SIGNATURE CONTRAT EMPLOYÉS

Considérant une demande des comptables pour avoir un contrat de travail signé pour chaque employé permanent;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser Jessy Grenier, directrice générale à signer les contrats de travail avec les modalités et termes convenus entre les parties et le Conseil municipal.

ADOPTÉE

2023-04-08

5.4 CONTRAT AGRANDISSEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Suite à l'appel d'offres sur SEAO au mois de février 2023, pour le projet de l'agrandissement de la salle multifonctionnelle, une (1) soumission a été reçue :

Rang	Nom du soumissionnaire	Prix soumis
1	DESHAIES ET RAYMOND INC.	494 500 \$ (taxes non comprises)

Considérant que l'analyse de la soumission a été faite par l'architecte Faucher Gauthier et est jugée conforme aux documents contractuels;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'accorder le contrat pour l'agrandissement de la salle multifonctionnelle à Deshaies et Raymond Inc., au coût de 494 500 \$ (taxes non incluses);
- d'autoriser le maire et/ou la greffière-trésorière à agir en tant que représentant et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tout document concernant ce projet.

ADOPTÉE

2023-04-09

5.5 INFOTECH - ACHAT BANQUE D'HEURES

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu unanimement :

- de procéder à l'achat d'une banque de 26 heures au coût de 2 500 \$ taxes en sus, auprès de la compagnie Infotech pour services comptables, techniques et de formation en lien avec les logiciels SYGEM.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-04-10

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (MRC12170/11/18), suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'entente signée en 2018, l'équipe SUMI de Saint-Cyrille-de-Wendover couvrait les municipalités situées sur les côtés Est et Nord de la rivière Saint-François alors que celle de Saint-Majorique couvrait les municipalités situées à l'Ouest et au Sud de cette même rivière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Majorique n'est plus en mesure d'offrir le service d'urgence en milieu isolé et que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire se prévaloir de ce rôle;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1 pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie recommande aux membres du conseil d'entériner une nouvelle entente intermunicipale reflétant la réalité actuelle;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'approuver l'entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) jointe à la présente résolution;
- d'autoriser Guy Lavoie, maire, et Jessy Grenier directrice générale de la Municipalité de Saint-Bonaventure à signer l'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI).

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 PRIX BALAYAGE DE RUES – CLÉMENT FORCIER

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement:

- de mandater Les Entreprises Clément Forcier pour le balayage des rues du village à être fait à la mi-mai 2023 au taux horaire de 2023.

ADOPTÉE

2023-04-11



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS

10.1 DONNÉS – ORGANISMES

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 50 \$ à Leucan à titre de don pour l'année 2023;
- de verser la somme de 50 \$ à l'organisme Jeunesse, j'écoute à titre de don pour l'année 2023;
- de verser la somme de 100 \$ à la Société de recherche sur le cancer à titre de don pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2023-04-12

10.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU COGESAF

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil de gouvernance de l'eau des Bassins Versants de la rivière St-François à titre de membre régulier au coût de 75 \$ plus taxes pour l'année 2023-2024;
- de confirmer Madame Sylvie Jean à titre de personne déléguée.

ADOPTÉE

2023-04-13

10.3 AIDE FINANCIÈRE COMITÉ DES LOISIRS – FÊTE DE PÂQUES DES ENFANTS 2023

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure Inc sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'organisation de l'activité de la « Chasse aux cocos » de Pâques des enfants de Saint-Bonaventure et de Saint-Pie-de-Guire qui est une nouveauté cette année;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 600 \$ au Comité des Loisirs de Saint-Bonaventure Inc à titre de contribution de la Municipalité dans le cadre de la Fête de Pâques des enfants 2023, tel que budgété.

ADOPTÉE

2023-04-14

10.4 AIDE FINANCIÈRE – JOUR DE LA TERRE

Considérant que la municipalité désire organiser une activité pour le Jour de la Terre en collaboration avec les enfants de l'école de Saint-Bonaventure une nouveauté cette année;

2023-04-15



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 150 \$ à l'École Saint-Bonaventure à titre de contribution de la Municipalité dans le cadre du Jour de la Terre des enfants 2023, tel que budgété.

ADOPTÉE

2023-04-16

10.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FOND DE LA RURALITÉ DE LA MRC DRUMMOND – AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX D'EAU

Considérant que les familles avec enfants ont émis, lors du Forum de consultation en avril 2022, le souhait d'avoir accès à des équipements de qualité à proximité de leur lieu de vie;

Considérant que la Municipalité projette l'installation de jeux d'eau et la restauration de la glissade géante (4 saisons);

Considérant que le camp de jour profitera de ses nouvelles installations qui plairont également aux garderies et aux jeunes et moins jeunes de notre Municipalité;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ auprès du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour le projet aménagement des aires de jeux d'eau;
- que Madame Jessy Grenier, directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document ou entente relativement à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE

2023-04-17

10.6 DEMANDE ASSISTANCE FINANCIÈRE - FÊTE NATIONALE

Considérant qu'une demande d'assistance financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* de la Fête nationale du Québec doit être déposée;

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure Inc., au sein duquel œuvre le comité de la Fête Nationale, est l'organisme désigné par la Municipalité de Saint-Bonaventure pour organiser les festivités de la Fête nationale du Québec 2023;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de mandater Maude Lauzon, coordonnatrice en Loisirs et développement local, pour déposer une demande de financement, au nom du Comité des loisirs de St-Bonaventure Inc., auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois et/ou de la SSJB Centre-du-Québec, pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec — édition 2023.

11. VARIA



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS

ADMINISTRATION :

- Début d'agrandissement salle multi mi-mai
- Fête des bénévoles le 22 avril – confirmer votre présence
- Installation thermopompes fait à la salle multifonctionnelle
- Embauche préposé aux travaux publics moi de mai
- Installation des nouvelles bandes de la surface de deck

LOISIRS :

- Fête de Pâques – ce samedi 8 avril à compter de 10 h au Parc Patrick Lalime
- Ligue baseball mixte – tous les mercredis cet été
- Ligue volleyball – tous les lundis
- Inscriptions soccer – jeudi 6 avril au Chalet Fafard
- Inscriptions Camp de jour le 14 avril et le 15 avril 2023

Un publiposte vous sera acheminé avec tous les détails cette semaine

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-04-18

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière